

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2016

Présents : ALTARE Catherine, FOSSE Didier, ROUX Jean-Pierre, BRISSI Jacqueline, PELLEGRINO Paul, BOYER Frédéric, ZAMBOTTI Arlette, BOURAGBA Nathalie, FESTOU Françoise, BONGIORNO Gérard, MALARD Jean-Marc, BRETON Géraldine, YVETOT Claire, CHABAUD Aurélien, VALOIS Angélique, SFORZA Fabrice, HADJAZI Abdelkader.

Absent(s) ayant donné procuration :

FORGER Geneviève donne procuration à MALARD Jean-Marc,
ALLHEILLY Pierre donne procuration à FESTOU Françoise,
MONET Lissy donne procuration à ALTARE Catherine,
PERELLI Raymond donne procuration à HADJAZI Abdelkader,
VIES Odile donne procuration à SFORZA Fabrice,
TRUC MORELLE Stéphanie donne procuration à VALOIS Angélique.

Absent(s) : OUSAADA Patrick, INGARGIOLA Olivier, MISTRAL Fabrice, ALLIONE Vanessa.

Secrétaire de séance : Didier FOSSE.

Approbation de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2016: reportée à la prochaine séance du conseil municipal, le procès verbal n'était pas joint à la convocation.

1 – Transfert de compétence optionnelle n° 7 « réseau de prise de charge électrique » au SYMIELECVAR : Madame le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var dispose depuis le 30 juin 2011 de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » pouvant être implantée sur les territoires des collectivités désireuses de promouvoir ce mode de déplacement.

Dans ce contexte, le SYMIELECVAR a lancé une étude pour le déploiement d'un réseau de recharge dont le but est de déposer une demande de financement auprès de l'ADEME en vue de solliciter des subventions dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt qu'elle a lancé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier au SYMIELECVAR la compétence optionnelle n°7.

M. SFORZA : *est-ce payant pour les utilisateurs ?*

M. PELLEGRINO : *oui, 1 € 50 de l'heure payable soit par carte prépayée, soit par Smartphone, soit par carte bancaire. Une borne avec 2 prises sera installée au CTM.*

M. SFORZA : *est-ce une obligation pour les communes.*

M. PELLEGRINO : *non, mais souhaitable car les véhicules électriques commencent à se développer.*

2 – SIVAAD – Autorisation de signature des actes d'engagement : la commune est membre adhérent du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var, il revient aux membres de l'assemblée d'autoriser la signature des actes d'engagements et tous documents résultant de l'appel d'offres collectif selon le détail ci-dessous :

Fournisseurs retenus	Catégorie de marchés	Montant minimum engagement annuel HT
BIOFINESSE – BIOFINESSE Sasu	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande
CANAVESE	Denrées alimentaires	4000 €
BRAKE France	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande
PATES LANZA	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande
CHAMPAGNE NEVORIAS	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande
MIDI VIANDES	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande
PASSIONFROID GROUPE POMONA	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande
RAMPAL	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande
TERREAZUR GROUPE POMONA	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande
RICARD Direction régionale des ventes	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande
FELIX POTIN Centre distributeur	Denrées alimentaires	Sans minimum de commande

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des marchés issus de l'appel d'offres collectif, ainsi que les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces marchés.

3 – Modification du règlement de la salle Jean Latour : Madame le Maire expose à l'assemblée que le règlement d'utilisation de la Salle Jean Latour régissant les dispositions de prêt et de location nécessitait d'être mis à jour suite aux changements actés par le conseil municipal depuis janvier 2014. Il est précisé que ces modifications portent essentiellement sur le matériel, le nettoyage et la gestion des déchets. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur qui annule et remplace le précédent à compter du 1^{er} janvier 2017 et dont la nouvelle version est jointe en annexe à la présente délibération.

Mme VALOIS : *il s'agit d'apporter des précisions sur le fonctionnement.*

M. BONGIORNO : *oui, ces modifications portent sur le rangement des tables et chaises, le nettoyage de la salle et sur le tri sélectif.*

4 – Décision modificative n° 3 – Budget principal de la commune : en fin d'année, au regard de l'exécution du budget, il convient d'une part d'ajuster certaines inscriptions budgétaires permettant une meilleure lisibilité du budget en section de fonctionnement et d'autre part de supprimer l'emprunt en recette d'investissement compte tenu des réalisations.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions – Mesdames VIES, VALOIS, TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI, SFORZA, HADJAZI) le conseil municipal approuve la décision modificative n°3 du budget principal de la commune pour l'exercice 2016 arrêtée aux montants ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : + 0 €

RECETTES : + 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : - 350 000 €

C/2315 / fonction 822 / opération n°30 - 140 000 €
C/2315 / fonction 822 / opération n°34 - 210 000 €

RECETTES : - 350 000 €

C/1641 / fonction 01 - 350 000 €

5 – Demande de subvention – Agence le l'eau RMC. Réalisation d'une étude préalable au plan de désherbage alternatif: Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la suppression des sources de pollution des milieux par les produits phytosanitaires nécessite la réalisation d'une étude par une entreprise spécialisée en matière de plan de gestion alternative à l'utilisation du phytosanitaire dans les espaces publics. Elle conditionnera les actions futures à envisager en termes de travaux. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à une demande d'aide financière d'un montant de 10 560 € auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon le plan de financement suivant :

Dépenses (Montants HT)		Recettes (Montants HT)		Taux d'intervention
Etude – plan de désherbage alternatif	13 200 €	Subvention attendue de l'Agence de l'eau RMC	10 560 €	80 %
		Autofinancement	2 640 €	20 %
Total	13 200 €	Total	13 200 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude.

M. PELLEGRINO : précise que ces études sont faites par le biais du « contrat de Baie ».

6 – Revalorisation des tarifs communaux 2017 : il est de l'intérêt financier de la commune de pouvoir disposer du produit de ces droits et redevances. Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une ressource budgétaire à ne pas négliger est constituée des produits des multiples tarifs encaissés par la commune tout au long de l'année au titre des nombreux services ouverts aux usagers. A ce titre, il convient d'actualiser les tarifs pour 2017.

Après en avoir délibéré, à la majorité, (6 abstentions – Mesdames VIES, VALOIS, TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI, SFORZA, HADJAZI) le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs et adopte la nouvelle tarification à compter du 01 janvier 2017.

M. SFORZA : demande des précisions sur la redevance forfaitaire « camions à pizza ».

Mme ALTARE : 120. 00 € par an pour un jour hebdomadaire. Si 2 jours d'occupation par semaine, le tarif sera de 240. 00 € et ainsi de suite.

M SFORZA : Cela fait une augmentation importante.

Mme ALTARE : le prix était très bas et injuste car forfaitaire peu importait le nombre de jour d'occupation

M. BONGIORNO : cela représente 2,31 € d'occupation par jour sur 52 semaines. C'est très peu.

7 – Modification de l'autorisation de programme 2015-01 programme de voirie : Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2016/022 du 30 mars 2016 le conseil municipal procédait à la modification de Autorisation de Programme / Crédits de paiement (AP/CP) n°2015-01 pour un montant total de 821 210.53 €.

Les crédits de paiement de cette autorisation de programme étaient répartis de la façon suivante :

- 2015 : 181 210.53 €
- 2016 : 640 000 €

Compte tenu de l'avancement de l'opération, il convient d'augmenter la durée de l'autorisation de programme et d'ajuster la répartition des crédits de paiements comme suit :

N° de l'AP	Libellé du programme	Montant de l'AP	CP antérieurs	Montant des CP	
				2016	2017
2015/01	Programme de voirie	821 210.53	181 210.53	500 000	140 000

Les dépenses seront financées par l'autofinancement et le FCTVA.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions – Mesdames VIES, VALOIS, TRUC MORELLE et Messieurs PERELLI, SFORZA, HADJAZI), le conseil municipal adopte la prolongation de l'Autorisation de Programme sur l'exercice 2017.

Mme ALTARE : il y a eu du retard dans les travaux allée Rhin et Danube et lotissement les Acacias.

M. ROUX : il a été trouvé de la roche en sous-sol, d'où le retard.

8 – Information sur les décisions prises par Madame le Mairie :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2016/029	Signature d'une convention de prestation de service avec l'association 'CHIN'CHAKU Pugétois'	Signature d'une convention de prestation de service avec l'association 'CHIN'CHAKU Pugétois' concernant l'organisation de l'activité « Karaté découverte » pour les enfants de 6 à 12 ans, dans le cadre des temps d'activités périscolaires. La convention est convenue pour un montant de 1100 Euros, correspondant à 22 vendredis de l'année scolaire 2016/2017 soit 50 Euros par vendredi.

2016/030	<i>Signature d'un contrat de maintenance avec la société SIGNORET TELECOM</i>	Signature d'un contrat de maintenance avec la société SIGNORET TELECOM couvrant l'ensemble du parc téléphonique des services municipaux. Le contrat de maintenance est signé pour une durée d'un an, avec tacite reconduction deux fois de manière expresse et pour un montant annuel de 780 Euros toutes taxes comprises.
2016/031	<i>Signature d'un contrat de location longue durée de véhicule avec abandon de recettes publicitaires avec INFOCOM-France</i>	Signature d'un contrat de location longue durée de véhicule avec abandon de recettes publicitaires avec INFOCOM-France, 510 avenue des Jouques, à Aubagne, pour la location d'un véhicule Kangoo 5 places Maxi pour une durée de 4 ans. La commune n'aura à supporter aucun coût financier relatif à cette location du fait de l'abandon des recettes publicitaires générées par la commercialisation des espaces publicitaires figurant sur ce véhicule au bénéfice exclusif d'INFOCOM-France. Le véhicule sera mis à disposition du CCAS, de la banque alimentaire, des associations et des agents communaux pour les formations du centre national de la fonction publique territoriale.
2016/032	<i>Signature d'une convention de prestation de service avec l'Ecole des Parents et des Educateurs du Var (EPEV)</i>	Signature d'une convention de prestation de service avec l'Ecole des Parents et des Educateurs du Var (EPEV), 11 place d'Armes à Toulon, dans le cadre des activités proposées par le service jeunesse, pour l'organisation de « cafés des parents », qui visent le soutien de la parentalité. La convention est convenue pour la période du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 juillet 2017 pour un montant total de 240 Euros toutes taxes comprises correspondant à six interventions de 1h30.

Le conseil prend acte.

Séance levée à 19 H 00